



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

AVIS PUBLIC

N/Réf. : G1 303 013

Entrée en vigueur du Règlement sur les élections de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh

Suite à la consultation publique qui s'est déroulée du 16 janvier au 6 février 2017, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan annonce l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur les élections de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. L'adoption de ce règlement s'est faite lors d'une réunion régulière de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) le 28 mars 2017. La date d'entrée en vigueur est le 29 mars 2017.

Principales modifications apportées au Règlement sur les élections

Élément	Modification ou ajout apporté
Date de l'élection	Passé de la fin mai au début août (à partir de l'élection de 2020 ou 2021)
Délai entre le registre électoral et la tenue d'une élection	Passé de 100 jours à 57 jours
Accusation d'acte criminel contre un élu	Suspension immédiate
Vote par anticipation	Une journée supplémentaire et pas besoin de justification pour voter par anticipation
Preuve d'identité de l'électeur	Demande à tout électeur de présenter une preuve d'identité pour voter

Le nouveau règlement ainsi que le rapport de la consultation publique sont disponibles aux bureaux de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, 1671, rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh et sur le site Web www.mashteuiatsh.ca.

Les personnes qui ont des questions ou qui désirent avoir des précisions peuvent joindre Katakuhimatsheta (Conseil des élus) :

Katakuhimatsheta
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
1671, rue Ouiatchouan, Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-5386, poste 223
Courriel : bp@mashteuiatsh.ca

Tshinishkumitinan!

***Katakuhimatsheta
Bureau politique***

AFFICHÉ LE 5 AVRIL 2017